

## "Robert Pontillon: UEO - Une Europe de la défense" dans Le Monde (11 juillet 1990)

**Légende:** Le 11 juillet 1990, Robert Pontillon, président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), décrit dans le quotidien français Le Monde le rôle que peut jouer l'UEO dans la mise en place d'une future Europe de la défense.

**Source:** Le Monde. 11.07.1990. Paris.

**Copyright:** (c) Le Monde

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"robort\\_pontillon\\_ueo\\_une\\_europe\\_de\\_la\\_defense"\\_dans\\_le\\_monde\\_11\\_juillet\\_1990-fr-8c8f48a3-5185-4302-90d5-9d73f125b288.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 20/09/2012

## UEO - Une Europe de la défense

La France assume, depuis le 1 juillet et pour une année, la présidence de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). C'est une chance exceptionnelle à l'heure où des décisions capitales pour l'avenir de l'Europe doivent être prises.

Les accords de Yalta ont permis à Staline d'imposer à l'Europe une division qui a duré plus de quarante ans. Une nouvelle configuration de l'Europe et une réorientation de l'alliance atlantique surgiront inévitablement des négociations sur l'unification de l'Allemagne, mais aussi des négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe et de la conférence qui doit se tenir à Paris, en décembre, sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

On mentionne rarement le rôle que l'UEO peut jouer dans la restructuration de l'Europe. Ce silence est intentionnel de la part des adversaires d'une Europe maîtresse de son destin. En effet, l'UEO est la seule organisation qui puisse servir de fondement à une Europe de la défense, parce qu'elle présente deux caractéristiques qui font sa spécificité.

L'engagement de ses membres est plus contraignant que celui que comporte l'alliance atlantique ; sa compétence n'est pas limitée géographiquement : c'est ce qui a permis des opérations de déminage destinées à assurer la liberté de circulation maritime dans le Golfe en 1988.

Dire, comme l'a fait, à Paris, le 22 juin, le secrétaire général de l'OTAN, que le nouvel ordre européen doit se fonder sur trois institutions : la Communauté européenne, l'alliance atlantique et la CSCE, sans mentionner l'UEO, c'est refuser à l'Europe la dimension de défense sans laquelle elle ne peut réaliser sa finalité politique. L'heure est venue, au contraire, de structurer la participation européenne à l'alliance.

Mais l'UEO doit aussi jouer un rôle à l'Est. Recevant récemment le secrétaire général de l'UEO, le maréchal Moïssiev, chef d'état-major de l'armée rouge, lui a demandé : " Que pouvez-vous faire pour notre sécurité ? " La question est devenue légitime et sa réponse implique l'établissement d'un dialogue véritable entre responsables de la sécurité, de part et d'autre de ce qui n'est déjà plus un rideau de fer. L'assemblée de l'UEO s'est engagée sur cette voie dès 1987, le Conseil vient seulement de l'aborder, avec une bien grande timidité. Il appartiendra à la présidence française de l'y faire progresser, de façon décisive.

Mais c'est sans doute au statut militaire de l'Allemagne unifiée que pensent plus précisément les dirigeants soviétiques quand ils évoquent la sécurité de leur pays. Ils acceptent désormais l'appartenance de l'Allemagne à l'alliance atlantique, mais il leur serait difficile, pour des raisons bien compréhensibles, d'admettre que le dispositif militaire intégré de l'OTAN soit avancé de quelque 250 kilomètres vers l'Est et ils ont quelques solides raisons de ne pas se fier au caractère durable d'un règlement qui conférerait des droits différents aux régions orientale et occidentale d'une Allemagne unie.

L'UEO pourrait, à ce propos aussi, jouer un rôle important dans la recherche d'une solution qui, tout en accordant à l'Allemagne sa pleine souveraineté, satisfait à la fois sa volonté de participer à l'alliance et le besoin de garanties qu'éprouvent l'URSS et ses alliés. Faut-il aller jusqu'à concevoir le stationnement en territoire allemand de grandes unités multinationales européennes ? La question vaut, en tout cas, d'être approfondie.

Le Conseil de l'UEO a annoncé, pour la première fois, son intention de se réunir à la veille du " sommet " de l'OTAN, afin qu'une réflexion puisse s'y développer sur l'adaptation de la stratégie et des structures de l'OTAN à la réalité de la menace et sur les conséquences de la réduction des forces américaines stationnées en Europe, puisque toute révision du partage des charges entre alliés doit conduire à un nouveau partage des responsabilités. La vérification par satellites

Il est, en effet, peu admissible qu'au moment où le président Bush annonce, à deux reprises, sans consultation préalable de ses alliés, une diminution considérable de la participation des Etats-Unis au dispositif militaire de l'alliance, il réclame une extension des activités de l'OTAN vers des domaines

nouveaux, dans lesquels l'Europe a parfaitement les moyens d'agir par elle-même. Ses intérêts outre-mer ne sont pas nécessairement ceux de l'Amérique et on voit mal pourquoi il faudrait étendre la zone de sécurité garantie par l'alliance au moment où les forces de l'OTAN se trouveront réduites.

Plus importante encore est l'intention manifestée par l'UEO d'organiser la participation des pays membres à la vérification des prochains accords sur la limitation des armes conventionnelles. Il est capital pour l'avenir de l'Europe qu'elle ne s'en remette pas à d'autres, fussent-ils ses meilleurs alliés, pour la connaissance des dispositifs militaires et des armements déployés sur le continent eurasiatique. Plusieurs propositions se trouvent sur la table du Conseil, notamment pour ce qui concerne la création d'une agence européenne de vérification par satellites.

Enfin, le traité de Bruxelles modifié, conclu par sept puissances en 1954, répond de façon remarquable aux exigences de sécurité de l'Europe de demain. Les menaces qui se dessinent du côté de la Méditerranée, l'élaboration des principes d'une sécurité collective autour de la CSCE vont conduire à de nouvelles pratiques dans le déploiement des forces, à l'élaboration de nouveaux systèmes défensifs, peut-être à l'établissement de nouveaux commandements multinationaux et surtout à un développement considérable des consultations sur l'évolution de menaces devenues plus diffuses et sur l'organisation d'un ordre de paix et de sécurité s'étendant à l'ensemble de l'Europe.

Alors que les réunions des chefs d'Etat et de gouvernement se multiplient pour faire avancer la construction d'une Europe économique, voire politique, le moment paraît venu qu'ils se réunissent, dans le cadre de l'organisation européenne compétente en ce domaine, pour lancer une réflexion créative sur la sécurité européenne, notamment grâce à des réunions périodiques des chefs d'état-major des armées des pays membres.

Il convient enfin de mettre un terme à la confusion qui préside au discours sur le rôle de la Communauté européenne dans le domaine de la sécurité. Certes, la Communauté constitue le noyau d'une future union européenne. Mais cette union ne sera pas complète tant que ses membres n'auront pas assumé, dans le domaine de la défense, des obligations au moins aussi contraignantes que celles que comporte le traité de Bruxelles modifié. L'UEO peut faciliter l'édification de l'unité européenne en permettant à la Communauté d'accueillir des pays qui ne souhaitent pas contracter des engagements militaires. L'UEO représente l'Europe de la sécurité, en attendant une fusion éventuelle des institutions dans le cadre d'une Fédération européenne.

**PONTILLON ROBERT**